

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
		<p>La certification est constituée de 3 blocs de compétences évalués indépendamment (voir le règlement de certification en annexe) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blocs 1 : étude de cas écrite soumise à deux évaluateur.trice.s pour préconisation d'avis favorable ou défavorable argumenté en fonction de la grille d'évaluation. - Bloc 2 : étude de cas écrite soumise à deux évaluateur.trice.s pour préconisation d'avis favorable ou défavorable argumenté en fonction de la grille d'évaluation. - Bloc 3 : entretien avec un jury professionnel sur une présentation d'étude de cas issue d'un retour d'expérience ou proposée par le jury, pour préconisation d'avis favorable ou défavorable argumenté en fonction de la grille d'évaluation. - Certification par un avis favorable pour chacun des 3 blocs de compétences. 	
Bloc 1 - Étude d'opportunité et de faisabilité d'un projet musical			
<p>Analyse d'opportunité d'un projet musical Le.la cheffe de projet évalue le potentiel d'un projet musical tant au niveau artistique qu'au niveau commercial et opérationnel. Il.elle analyse des prestations scéniques et des écoutes musicales pour détecter le potentiel d'un projet. Il.elle conduit des entretiens avec les artistes et/ou leur entourage professionnel. À partir des tendances du marché, il.elle détermine l'opportunité du projet.</p>	<p>C1. Évaluer l'opportunité d'un projet musical en prenant en compte ses caractéristiques artistiques et commerciales et les tendances du marché dans le but d'en valider l'opportunité</p>	<p>C1, C2, C3, C4 : Étude de cas écrite, individuelle et surveillée. À partir d'un projet musical imposé, le candidat produit :</p> <p><u>Une note d'opportunité</u>, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse du potentiel artistique du projet contenant un rapport d'écoute du projet, des éléments de recherche, les conclusions (C1-C4) • L'analyse du potentiel commercial du projet par rapport au marché des musiques actuelles (C1-C4) • Un avis argumenté sur l'opportunité du projet 	<p>C1 Il.elle a pris en compte l'historique du projet, le nombre de concerts effectués, de supports enregistrés vendus, de streams décomptés, la communication de l'artiste, les réseaux sociaux, l'entourage professionnel Il.elle a analysé la qualité artistique du projet en prenant en compte la prestation scénique, les enregistrements, les clips et la direction artistique du projet. Il.elle a pris en compte les tendances du marché de la musique et les chiffres de vente (billetterie, supports physiques, streams...) pour estimer l'opportunité commerciale du projet. Il.elle a pris en compte le territoire envisagé en fonction de la notoriété de l'artiste.</p>

<p>Analyse de faisabilité d'un projet musical A partir des informations qu'il.elle a collectées le.la cheffe de projet en analyse la faisabilité en estimant les forces, les faiblesses, les opportunités, et les risques du projet afin de s'engager ou non. Il.elle estime les besoins nécessaires aux niveaux financiers, humains et techniques par rapport à sa capacité à les fournir. Il.elle détermine la faisabilité du projet.</p> <p>Définition des objectifs et du cadre d'exploitation du projet musical Après avoir estimé le projet opportun et faisable, il.elle en définit les modalités d'exploitation. Il.elle négocie les modalités contractuelles avec les parties prenantes. Il.elle fixe les objectifs artistiques et financiers du projet. Il.elle prend en compte les objectifs RSE (transition écologique, égalité des chances...)</p> <p>Veille artistique et sectorielle Le.la cheffe de projet musique se tient informé des tendances musicales et des pratiques professionnelles et de consommation des publics. Il.elle consulte des publications professionnelles et participe à des concerts, des événements culturels et des rencontres professionnelles. Il.elle constitue un réseau de professionnel.le.s ressources.</p>	<p>C2. Analyser la faisabilité d'un projet musical en identifiant les besoins, contraintes, et ressources disponibles et manquantes pour décider de s'engager dans le projet ou non.</p> <p>C3. Définir les objectifs du projet musical en identifiant les modes d'exploitation, le cadre juridique, les réseaux de diffusion, les moyens à mettre en œuvre, et les partenaires à mobiliser afin d'établir un cadre d'exploitation à même d'atteindre les objectifs définis</p> <p>C4. Effectuer une veille sur les tendances artistiques, les politiques publiques et l'état du marché en mobilisant les ressources documentaires et les acteurs des réseaux professionnels afin de pouvoir évaluer l'opportunité des nouveaux projets</p>	<p><u>Une note de faisabilité</u> comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une estimation des forces, faiblesses, opportunités et menaces du projet (C2-C4) • Une estimation des besoins financiers, humains et techniques nécessaires à la réalisation du projet (C2-C4) • La définition des objectifs artistiques et financiers à atteindre (C3) • Un avis argumenté sur la faisabilité du projet (C2) <p><u>Un deal mémo</u> (synthèse des accords contractuels) permettant de contractualiser avec l'artiste (C3)</p> <p>La mobilisation de sources d'informations professionnelles utiles à l'activité du.de la candidat.e est évaluée à travers les informations présentées dans la note d'opportunité et la note de faisabilité.</p>	<p>C2 Il.elle a identifié les forces, faiblesses, opportunités et menaces du projet. Elles sont justes et circonstanciées. Il.elle a identifié et estimé les besoins financiers mobilisables (estimation des ventes, investissements, subventions...) compte tenu de la taille du projet Il.elle a estimé les besoins humains. Ils sont proportionnés à la taille du projet Il.elle a estimé les besoins techniques. Ils sont adaptés à la taille du projet Il.elle a défini des objectifs artistiques. Ces objectifs sont atteignables Il.elle a défini des objectifs financiers. Ces objectifs sont atteignables. Son argumentation est construite et les arguments choisis sont appropriés au projet</p> <p>C3 Il.elle a identifié les modalités de production et/ou de diffusion/commercialisation. Ces modalités sont conformes aux usages et répondent aux enjeux du projet Il.elle a établi les types de contrat à conclure (contrat de licence, de distribution...). Ces types de contrat répondent bien aux modalités de production et de diffusion choisies. Le deal mémo couvre la répartition des revenus, la durée du contrat, le territoire concerné, les obligations des parties. Le deal mémo est réaliste au vu du projet. Il permet d'atteindre les objectifs. Les conditions proposées sont conformes aux usages.</p> <p>C4. Il.elle a utilisé des sources d'informations adéquates (réseaux sociaux, sites professionnels...etc). Il.elle a identifié les événements professionnels majeurs (Printemps de Bourges, Transmusicales, Mama...etc).</p>
---	--	---	--

Bloc 2 - Élaboration d'un projet musical

<p>Conception de la stratégie Le/la chef.fe de projet élabore la stratégie de diffusion et/ou de commercialisation. Pour ce faire, il/elle établit un plan marketing en définissant les publics cibles, les territoires, les prix, les produits et la promotion.</p> <p>Définition des ressources à engager Le/la cheffe de projet évalue les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Il/elle détermine les ressources logistiques et techniques à mettre en œuvre. Il/elle définit les ressources humaines à engager et les prestataires à mobiliser et répartit les tâches. Il/elle prend en compte la transition écologique.</p> <p>Détermination des dépenses et des recettes Le/la chef.fe de projet élabore un budget prévisionnel. Il/elle estime les coûts en prenant en compte l'estimation des besoins. Il/elle évalue les recettes en prenant en compte les estimations de vente et financements mobilisés. Il établit un plan de financement adapté au projet et au budget prévisionnel.</p> <p>Réalisation du rétro-planning À partir du plan de travail, il/elle priorise et planifie les tâches afin de respecter les délais. Il/elle affecte les délais d'exécution aux parties prenantes.</p>	<p>C5. Concevoir une stratégie de production et de diffusion à partir des notes d'opportunité et de faisabilité en définissant les éléments marketing (public, prix, territoire, promotion et produit) à même d'atteindre les objectifs fixés.</p> <p>C6. Définir les ressources humaines, techniques et logistiques en prenant en compte les objectifs, les contraintes et la transition écologique pour mener à bien le projet dans les meilleures conditions.</p> <p>C7. Élaborer le budget prévisionnel d'un projet musical en estimant l'ensemble des recettes et des dépenses afin de s'assurer de la rentabilité du projet</p> <p>C8. Planifier les étapes de développement et de réalisation du projet musical en établissant un rétro-planning réaliste pour organiser le travail des équipes.</p>	<p>C5, C6, C7, C8, C9 : Étude de cas écrite, individuelle et surveillée. À partir d'un projet musical accompagné de données de contexte et selon la nature du projet (enregistrement, spectacle vivant...), le/la candidat.e doit constituer un dossier comprenant :</p> <p><u>Une note stratégique</u> de production et de diffusion/commercialisation argumentée en prenant en compte les objectifs et les contraintes (C5)</p> <p><u>Une estimation argumentée des ressources techniques et logistiques</u> nécessaires à l'exploitation du projet (C6)</p> <p><u>Un organigramme prévisionnel</u> (C6)</p> <p><u>Un budget de production prévisionnel</u> sous forme de tableur (C7)</p> <p><u>Un plan de financement</u> comportant des financements diversifiés et adaptés au budget prévisionnel (C7)</p> <p><u>Un rétro planning</u> avec les échéances de toutes les parties prenantes du projet (C8)</p>	<p>C5 La note stratégique est claire et lisible. Sa formulation est conforme aux usages professionnels. La stratégie de production et de commercialisation est adaptée à la nature et à la dimension du projet. Il/elle a intégré les objectifs et les contraintes, notamment concernant les problématiques RSE et d'inclusivité. Il/elle a pris en compte la notoriété de l'artiste et les caractéristiques de son entourage professionnel.</p> <p>C6 Il a défini les moyens humains, techniques et logistiques. Les moyens humains, techniques et logistiques sont adaptés à la nature et à la dimension du projet. Ils respectent la stratégie définie et permettent d'atteindre les objectifs fixés. Ils prennent en compte les contraintes du projet. Il/elle a pris en compte la transition écologique dans les ressources proposées.</p> <p>C7 Il/elle a chiffré correctement les coûts et les recettes prévisionnelles en gardant des marges de manœuvre. Il/elle a établi un budget prévisionnel lisible, organisé en insérant l'intégralité des postes budgétaires dans un tableur. Il/elle a appliqué des règles comptables et fiscales simples. Il/elle a défini un plan de financement diversifié et adapté au projet (ressources propres, subventions, partenariats...). Les demandes de subvention proposées sont réalistes et conformes aux critères imposés par les financeurs.</p> <p>C8 Il/elle a élaboré un rétro-planning en incluant l'ensemble des actions à mener. Les temporalités proposées sont réalistes. Il/elle a pris en compte des marges de sécurité. Le rétro-planning est clair et lisible.</p>
---	---	---	--

Bloc 3 - Pilotage d'un projet musical

<p>Recrutement et contractualisation Le.la cheffe de projet recrute le personnel et les prestataires en fonction des besoins humains. Il.elle négocie les conditions financières et contractuelles. Il.elle prend en compte les notions d'inclusivité et d'égalité des chances dans son recrutement</p> <p>Organisation du travail et coordination Le.la cheffe de projet met en place une organisation de travail et une communication lisible et efficace. Il.elle coordonne et contrôle le travail des équipes. Il.elle s'assure de la sécurité des personnels. Il.elle prend en compte les notions d'inclusivité et d'égalité des chances dans ses méthodes de travail.</p> <p>Tâches administratives et réglementaires Il.elle assure l'exécution des démarches administratives liées aux droits des créateurs et/ou vérifie qu'elles ont été effectuées par qui de droit : dépôts des œuvres, déclarations et paiements liés aux droits d'auteur et aux droits voisins, déclarations SDRM</p>	<p>C9. Recruter le personnel et les prestataires en négociant les conditions des collaborations, en respectant le droit du travail et en prenant en compte les notions d'inclusivité universelle et de RSE afin de s'assurer de la bonne conduite du projet</p> <p>C10. Organiser et coordonner le travail des équipes en utilisant des outils de contrôle et de coopération afin d'assurer la conduite du projet.</p> <p>C11. Assurer l'exécution des tâches administratives liées à son activité et aux droits des créateurs en respectant les procédures, les consignes et les obligations afin de sécuriser juridiquement ses activités</p>	<p>C9, C10, C11, C12, C13 : oral de 30 mn devant un jury de 2 professionnel.le.s après préparation individuelle d'une heure. Le.la candidat.e peut : - Tirer au hasard parmi 3 dossiers fournis par le jury une série de 5 mises en situation. - Présenter un dossier issu de l'expérience (professionnelle ou stage pratique) après validation préalable du jury. Chaque dossier comprend : une présentation du projet, des objectifs, un budget prévisionnel / réalisé, une fiche de poste à pourvoir et des candidatures (fournies par le jury), des documents administratifs et une charte RSE.</p> <p>1. Le.la candidat.e sélectionne la candidature la mieux adaptée au poste à pourvoir en explicitant son choix aux examinateurs.trices (C9)</p> <p>II.elle expose aux examinateurs.trices les conditions d'embauche et la rémunération correspondant au poste à pourvoir (C9)</p> <p>2. II.elle décrit la manière dont il transmet ses consignes et dont il.elle contrôle leur mise en œuvre (C10)</p> <p>3. Le.la candidat.e analyse un document administratif rempli (cession ou coréalisation, licences...) (C11)</p> <p>Il.elle décrit les démarches permettant de garantir la juste rémunération des ayants-droit (C11)</p>	<p>C9 Le.la candidat.e a choisi un profil dont les compétences correspondent aux attentes en tenant compte des principes de l'inclusivité universelle. Il.elle a proposé une rémunération et des conditions de travail conformes à la réglementation du travail. Il.elle a proposé des conditions de travail adaptées au profil et en respectant ses engagements en termes de RSE. Les conditions négociées sont conformes au cadre réglementaire du travail.</p> <p>C10 Les outils de travail (agendas partagés, chat, cloud...) permettent une bonne transmission des informations et un contrôle permanent du projet, notamment le respect des délais. Le.la candidat.e a pris en compte les contraintes réglementaires de sécurité. La méthode dénote une approche proactive de la démarche RSE.</p> <p>C11 Le.la candidate a vérifié la complétude et l'exactitude du document proposé. Il.elle a décrit la suite des démarches à effectuer afin de garantir la juste rémunération des ayants-droit. Ces démarches sont exhaustives, chronologiques et conformes aux réglementations. Son discours est compréhensible et structuré.</p>
---	--	---	--

<p>Il.elle assure l'exécution des démarches administratives liées à son champ d'activité (demandes d'autorisations, signatures des contrats, demandes de licences, demandes de subventions, dossiers de sécurité, assurances ...).</p> <p>Il.elle s'assure du respect des obligations légales liées à son activité professionnelle</p> <p>Arbitrages et gestion des aléas Le.la chef.fe de projet évalue l'impact des aléas sur l'organisation de travail, le planning et le budget. Il.elle prend des mesures permettant de maîtriser les aléas et d'atteindre les objectifs fixés. Il.elle répercute ses décisions dans le planning et le budget. Il.elle fait appliquer ses décisions</p> <p>Bilan et qualité Il.elle mesure les écarts entre le projet et sa réalisation. Il en analyse les causes, formalise leurs conséquences dans le budget et propose des axes d'amélioration. Il.elle rend compte de ce bilan aux parties prenantes.</p>	<p>C12. Procéder à des arbitrages sur le planning, l'organisation du travail et le budget en analysant l'impact des aléas sur la conduite du projet et en proposant des mesures permettant l'atteinte des objectifs fixés</p> <p>C13. Effectuer le bilan du projet en analysant les écarts entre le prévisionnel et la réalisation, leurs causes et leurs conséquences afin de rendre compte aux parties prenantes et d'améliorer la qualité des processus de conduite de projet</p>	<p>4. A partir d'un aléa proposé lors de l'entretien, le.la candidat.e évalue la situation, propose des mesures et leurs modalités de mise en oeuvre (C12)</p> <p>5. À partir des budgets, prévisionnel et final, il.elle présente oralement un bilan synthétique du déroulement du projet en proposant des axes d'amélioration dans les processus de travail, d'organisation et de contrôle (C13)</p>	<p>C12 Il.elle a correctement évalué l'impact de l'aléa sur l'organisation de travail, les délais et le budget. Il.elle a proposé des mesures correctives applicables, réalistes et justifiées par rapport aux objectifs attendus. Face aux examinateurs.trices, il.elle est resté clair dans son discours et a conservé sa maîtrise de soi</p> <p>C13 Le.la candidate a identifié au moins 3 écarts entre le prévisionnel et le réalisé. Son analyse met en lumière les faits marquants du déroulement d'un projet. La présentation orale est synthétique. Il.elle a proposé au moins 3 axes d'amélioration des processus de travail, le cas échéant en rapport avec les objectifs de la charte RSE.</p>
---	--	---	--